

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2025

**DEL-2025-140**

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mme LAFARIE,  
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, MARIAS, PELLARIN, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS,  
FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
M. SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, DEAGE, FOURNET.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme MAYORAZ,  
MM. FROSSARD, GENOUD, GRANGER, SAILLET.

**Suppléants :** .

**Avaient donné pouvoir :**

Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BARRY, CHARLOT-FLORENTIN, COUTIER, HACQUIN, LEOTY, MARTIN-COCHER, ROLLIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, CECCON, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, WENDLING,  
MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE, GEORGES, GILBERT, GILET, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, OBERLI, PAULY, PENHOUE, PEROU, PERRET, PERY, REY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAINE, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GILLOT, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

|                                            |     |
|--------------------------------------------|-----|
| Membres en exercice :                      | 106 |
| Présents :                                 | 36  |
| Membres habilités à prendre part au vote : | 106 |
| Votants :                                  | 36  |
| Représentés par mandat :                   | 8   |

**Objet : HARMONISATION ET EVOLUTION DES FRAIS DE GESTION APPLIQUES A LA GESTION ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANÇOIS**

Dans le cadre de sa compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique », le SYANE propose des services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition énergétique, tel qu'un service de gestion mutualisé des Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

La loi d'orientation énergétique du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son objectif principal est de promouvoir la maîtrise de la demande énergétique, notamment à travers les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les collectivités locales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'ils ont réalisées par l'obtention de certificats.

Certaines opérations de transition énergétique constituent des opérations standardisées éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Depuis plusieurs années, le SYANE accompagne les communes dans la valorisation de leurs opérations de rénovations énergétiques des bâtiments. Le SYANE est adhérent depuis le 15 mars 2021 (mise à jour le 01/10/2022) de la Charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires » qui permet à ce titre :

- de bénéficier de la bonification prévue par l'article 3-4 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie,
- d'utiliser la dénomination « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires ».

Compte tenu de la complexité technique et administrative du montage des dossiers de CEE et de l'importance des seuils (en kWh<sub>CUMAC</sub>) à atteindre pour un dépôt hors dérogation auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE), le SYANE propose de gérer et valoriser pour le compte des collectivités adhérentes leurs CEE.

Au-delà de ce domaine d'activité, le SYANE souhaite accompagner de façon plus importante ses adhérents dans la valorisation financière des CEE générés par les opérations suivantes :

1. Travaux de raccordement à des réseaux de chaleur urbain,
2. Achat de véhicules électriques,
3. Travaux de rénovation d'éclairage public.

La contribution financière actuellement retenue par le SYANE pour cette mission est adaptée à l'activité historique de valorisation des CEE, elle avait été dimensionnée pour des opérations de rénovation énergétique avant la mise en place des contrôles.

Dans le cadre de l'extension de l'accompagnement à des CEE générés par ces nouveaux types d'opérations et considérant l'évolution de la complexité de cette activité, il convient de préciser ces conditions.

Sur la base d'éléments d'estimation internes, d'état de l'art et en attendant un retour d'expérience plus concret sur ces nouveaux domaines, les élus de la Commission Energie réunis le 3 juin 2025 proposent de simplifier les conditions et de proposer que la contribution soit la même pour toutes les activités, y compris pour les communes en Conseil Energie, selon les conditions suivantes :

**Gestion mutualisée du dépôt et de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) des collectivités adhérentes (convention)**

|                    | Modalités de reversement des montants de CEE valorisés |       |
|--------------------|--------------------------------------------------------|-------|
| Tous les adhérents | Jusqu'à 30 k€ de produit                               | 85 %  |
|                    | Pour la part de produit entre 30 k€ et 60 k€           | 90 %  |
|                    | Pour la part de produit entre 60 k€ et 100 k€          | 95 %  |
|                    | Pour la part de produit au-delà de 100 k€              | 100 % |

Les conventions existantes ne seront pas modifiées. C'est-à-dire que les communes ayant une convention d'accompagnement par un Conseiller Energie en cours qui précise les conditions financières de valorisation de CEE ou les lauréats des Appels à Projets bénéficieront des conditions convenues au moment de la signature de la convention.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le taux de contribution des collectivités pour la gestion et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.  
